



PLUI

COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST AMIENS

SYNTHESE – LE PAYSAGE

LES CONSTATS ET LES SOLUTIONS

CONSTAT 1. DES GRANDS PAYSAGES IDENTIFIES ET DES IDENTITES AFFIRMEES ENTRE VALLEES ET PLATEAUX

La pluralité des paysages est un atout indéniable : le territoire est marqué par les vallées de la Somme et du Saint-Landon et les plateaux agricoles, les nombreuses vallées sèches assurant la continuité entre ces différentes entités. On a dès lors des ambiances particulières en fonction du positionnement sur le territoire. Les grands espaces de l'intercommunalité sont développés le long des espaces naturels, entre Vallées et Plateaux. Les plateaux sont des secteurs secs, avec de grandes ouvertures sur les espaces (Soues, Cavillon, Fourdrinoy, ...). Les Vallées sont des espaces visuellement fermés et contraint par les versants.

L'implantation des villages s'est fait le long de ces éléments naturels : une organisation territoriale le long de la Vallée de la Somme et parallèle à la voie naturelle, une organisation territoriale en étoile pour les plateaux. Au niveau de l'implantation de l'habitat, les concentrations sont assez fortes sur les différents espaces, résultat des contraintes physiques (topographie,...) et de l'activité humaine (système d'exploitation agricole, ...). Les communes de la vallée fonctionnent de façon gémellaire avec une densité forte (Ailly-sur-Somme, Chaussée-Tirancourt, ...). Les communes de la vallée humide sont caractérisées par un tissu très lâche, permettant une imbrication entre prairies et bâtis (Le Mesge, ...) Enfin, on retrouve des village bosquet entouré d'une ceinture végétale (Cavillon, ...)

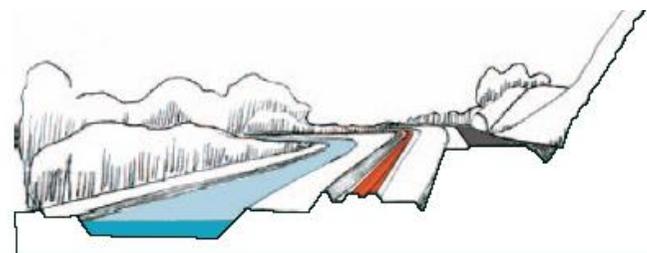
Constat 2. Des éléments de patrimoine naturel et bâtis participant à la lecture des espaces

Les éléments de patrimoine naturels que sont les prairies, les haies, les bosquets, mais aussi les mares jouent un rôle déterminant dans la définition de l'identité paysagère. Ils témoignent par des aménagements du territoire que l'Homme a effectué, et répondent à des enjeux qui restent pour bon nombre plus que jamais d'actualité (stockage des eaux de ruissellement, limitation de l'érosion, production de bois...). Des actions de plantations comme à Saint-Sauveur se développent sur la CCOA et sont à encourager pour restaurer les linéaires dégradés.

En termes de bâti et au-delà du patrimoine monumental, le petit patrimoine rural et l'architecture vernaculaire sont autant d'atouts pour l'attractivité du territoire, tout comme les espaces publics traditionnels (notamment sur le plateau et aux abords du St Landon), qui contribuent énormément à la qualité du cadre de vie des villages.

Le saviez-vous ?

- Une organisation axée autour des Vallées et des plateaux
- Des ceintures vertes autour de chaque bourg
- Des paysages propres à chaque entité



Canal de la Somme

Voie ferrée

Voirie

Organisation le long de la Vallée



Enfin, les espaces publics au centre des communes sont organisés autour de mares, d'alignements d'arbres, de placettes, ... Leur mise en valeur est aujourd'hui correcte, des liens permettant des articulations avec les éléments bâtis (château, église, école, mairie).

CONSTAT 3. DES QUALITES PAYSAGERES ET URBAINES PARFOIS MENACEES

Le développement urbain et les évolutions des pratiques agricoles récentes entraînent parfois un bouleversement des logiques d'implantation préexistantes des bourgs villages dans leur environnement naturel. Les qualités paysagères et urbaines peuvent être menacées par plusieurs éléments :

- Des extensions urbaines ne respectant pas les logiques d'organisation urbaines propres à chaque entité
- Des espaces publics peu qualitatifs
- Des ceintures vertes discontinues
- Des bâtiments agricoles non intégrés
- La disparition de l'élevage sur les plateaux pouvant entraîner la fermeture des paysages
- La disparition des coupures urbaines, véritables sources de respiration et de démarcation entre les espaces
- La disparition des haies augmentant les ruissellements
- La dégradation des bâtis anciens, témoins du passé et porteurs de l'identité du territoire



Mare de Cavillon

LES PISTES DE DEVELOPPEMENT PROPOSEES PAR LE PLUI

- ➔ Assurer l'interface entre les différents espaces, et entre espaces urbains/espaces naturels
- ➔ Protéger les espaces naturels, les respirations et les ceintures vertes, et les valoriser
- ➔ Revaloriser le bâti ancien et assurer une bonne intégration des nouvelles constructions dans les entités identifiées
- ➔ Aménager et revitaliser les espaces publics

